

Image not found or type unknown



Facture de porte d'entree

Par **Simon Gilles**, le **08/10/2018** à **08:06**

Bonjour,

L'année dernière, la vitre de ma porte d'entrée s'est cassée à cause du gel. J'ai demandé à mon propriétaire de me donner une facture pour faire marcher l'assurance mais il n'a pas pu m'en donner et il m'a carrément changé la porte. Maintenant, il me demande 800 € pour la porte.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **08/10/2018** à **08:58**

Bonjour,

Sans facture, vous ne payez rien, votre propriétaire doit justifier toute demande de charges quelles qu'elles soient. De plus, la porte étant un bien immobilier, l'origine étant due aux intempéries, c'est à sa charge, à lui de faire jouer son assurance si toutefois il s'est assuré, sinon, c'est pour sa poche. Le cas eût été différent si la casse venait de vous ou de quelqu'un dont vous aviez la responsabilité (famille, ami, etc.).

Renseignez-vous auprès votre ADIL.

Par **Simon Gilles**, le **08/10/2018** à **10:04**

Ok merci mais c'est en fermant ma porte que j'ai cassé la vitre car avec le gel ma porte ferme très mal.

Par **Tisuisse**, le **08/10/2018** à **11:29**

Dans ce cas, c'est différent.

Soit vous avez souscrit, dans votre multirisques habitation, la garantie "bris des glaces et des vitres" et dans ce cas, vous êtes couvert, soit vous ne l'avez pas souscrite et c'est de votre

poche. Cela n'exclut pas le fait que la facture doit vous être fournie pour, dans le 1er cas justifier auprès de votre assureur, dans le 2e cas justifier la somme qui vous est réclamée. Le propriétaire doit donc fournir cette facture.